

8 juillet 2016

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 8 juillet 2016

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 1

**APPEL À PROJET POUR LA CRÉATION D'UN DISPOSITIF
DÉDIÉ À LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS ISOLÉS
ÉTRANGERS ET DES JEUNES MAJEURS ISOLÉS ÉTRANGERS
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Jean-Carles GRELIER, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Jean-Carles GRELIER, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du lancement de l'avis d'appel à projet relatif à la création d'un dispositif dédié à la prise en charge des mineurs isolés étrangers et des jeunes majeurs isolés étrangers dans le département de la Sarthe sur la base de deux lots, sous réserve de la clé de répartition de la Cellule Nationale :

- ✓ 1er lot : Accueil, évaluation et mise à l'abri pour 50 mineurs primo-arrivants et hébergement et accompagnement social de 70 mineurs isolés étrangers,
- ✓ 2ème lot : Hébergement et accompagnement social de 30 jeunes majeurs isolés étrangers.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17949-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 5

RÉFÉRENTIEL RELAIS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le référentiel relais lié à l'activité des assistants familiaux tel qu'annexé afin d'encadrer et d'identifier le dispositif de prise en charge de l'enfant accueilli, ainsi que les modalités de financement y afférentes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17858-DE-1-1

Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 8

ADMISSIONS EN NON-VALEUR SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

AUTORISE les admissions en non-valeur présentées par Monsieur le Payeur Départemental pour un montant total de 1 503 915,96 € répartis comme suit :

- Succession – Année 2010	1 768,90 €
- Succession – Année 2011	97 378,36 €
- Succession – Année 2012	201 453,67 €
- Succession – Année 2013	178 662,26 €
- Succession – Année 2014	29 375,94 €
- Succession – Année 2015	990 288,06 €
- APA, PCH, OALI Hébergement :	4 988,77 €

PRECISE que les dépenses correspondantes seront inscrites aux lignes budgétaires 65141-52-01279, 6541-52-01279, 6541-53-01271, 6541-552-01282, 6541-50, 6541-52-01190, 6541-52-01190 et 6541-53-01190.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
 Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17785-DE-1-1
 Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
 et par délégation,
 Le chef du Service des Assemblées
 et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
 Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

ADMISSIONS EN NON VALEUR (Solidarité départementale)	
Chapitre 6541 – 52 - 01279	
Budget voté (BP + BS + DM)	10 000,00 €
Montant des engagements pris précédemment	7 661,02 €
Montant nouveaux engagement	450,10 €
Disponible	1 888,88 €

**ADMISSIONS EN NON VALEUR
(Solidarité départementale)**

Chapitre 6541 – 53 - 01271	
Budget voté (BP + BS + DM)	30 000,00 €
Montant des engagements pris précédemment	13 941,24 €
Montant nouveaux engagement	3 326,92 €
Disponible	12 731,84 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR (Solidarité départementale)	
Chapitre 6541 – 552 - 01282	
Budget voté (BP + BS + DM)	25 000,00 €
Montant des engagements pris précédemment	4 041,35 €
Montant nouveaux engagement	1 211,75 €
Disponible	19 746,90 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR (Solidarité départementale)	
Chapitre 6541 – 50 - 01190	
Budget voté (BP + BS + DM)	10 000,00 €
Montant des engagements pris précédemment	0,00 €
Montant nouveaux engagement	5 606,75 €
Disponible	4 393,25 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR (Solidarité départementale)	
Chapitre 6541 – 52 - 01190	
Budget voté (BP + BS + DM)	4 000 000,00 €
Montant des engagements pris précédemment	1 669 980,95 €
Montant nouveaux engagement	319 815,05 €
Disponible	2 010 204,00 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR (Solidarité départementale)	
Chapitre 6541 – 53 - 01190	
Budget voté (BP + BS + DM)	6 000 000,00 €
Montant des engagements pris précédemment	1 888 966,67 €
Montant nouveaux engagement	1 173 505,39 €
Disponible	2 937 527,94 €

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Développement Territorial
Direction de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion
Service Allocations Insertion

vendredi 8 juillet 2016

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 10

FSE

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

Vu les dispositions des règlements communautaires (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et n° 1304/2013 du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu le programme national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole validé par la Commission européenne le 10 octobre 2014 ;

Vu la circulaire du 11 août 2008 de la DGCL et de la DGFIP relative à la gestion de subvention globale de fonds structurels européens par les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale ;

Vu la circulaire DATAR n° 57 090 du 4 juin 2013 relative à la gestion des fonds européens de la période 2014-2020 ;

Vu la circulaire DGEFP n° 301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020 ;

Vu l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu le document ad'hoc intervenu entre le Département et Le Mans Métropole, relatif à la coordination des interventions du FSE Inclusion au titre du programme opérationnel national FSE 2014-2020 ;

Vu la convention de subvention globale FSE au titre du Programme opérationnel national pour l'emploi et métropole intervenu le 29 décembre 2015 entre le Préfet de la Région et le Département de la Sarthe ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

L'inscription de l'inclusion comme une des priorités fondamentales de l'union européenne au titre de la stratégie UE2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ;

La fonction de coordination de l'action sociale et de l'offre d'insertion des personnes très éloignées de l'emploi dévolue aux départements qui se décline notamment sous la forme du PTI et d'un document ad'hoc qui articulent les différents programmes et dispositifs d'insertion dont le PDI ;
La nécessité de renforcer les moyens de l'offre territoriale d'insertion et de la lutte contre la pauvreté au regard des effets de la crise sur les populations fragilisées.

AUTORISE le Département à mobiliser une partie de la subvention globale FSE pour 2016 et 2017 dans le cadre d'une demande de subvention biannuelle, pour les opérations suivantes, à hauteur de 50 % de leur coût :

- ✓ opération « favoriser le placement en emploi » pour un montant de **168 000 €** par an au titre de 2016 et 2017,
- ✓ opération « favoriser le développement des clauses sociales » pour un montant de **20 000 €** par an au titre de 2016 et 2017,
- ✓ opération « améliorer la cohérence des parcours d'insertion » pour un montant de **179 900 €** au titre de 2016 et de **186 900 €** au titre de 2017.

HABILITE le Président à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution des opérations FSE.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17770-DE-1-1

Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 11

PROGRAMMATION FSE 2014-2020
OPÉRATIONS PROGRAMMÉES EN 2015 :
REPROGRAMMATION DE L'OPÉRATION « AMÉLIORER LA
COHÉRENCE ET LE SUIVI DES PARCOURS D'INSERTION DES
BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET FAVORISER LEUR RETOUR À
L'EMPLOI - 2015 »

Présents : Mme Dominique AUBIN, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

Vu le rapport de son Président ;
Vu la précédente délibération de la Commission Permanente du 18 décembre 2015 ;
Vu les dispositions des règlements communautaires (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et n° 1304/2013 du Conseil du 17 décembre 2013 ;
Vu le règlement délégué (UE) n°240/2014 de la commission du 7 janvier 2014 et celui du 03 mars 2014 ;
Vu le programme national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole validé par la commission européenne le 10 octobre 2014;
Vu la circulaire du 11 août 2008 de la DGCL et de la DGFIIP relative à la gestion de subvention globale de fonds structurels européens par les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale ;
Vu la circulaire DATAR n° 57 090 du 4 juin 2013 relative à la gestion des fonds européens de la période 2014-2020 ;
Vu la circulaire DGEFP n° 301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020 ;
Vu l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;
Vu l'avis favorable émis par la DIRECCTE Pays de la Loire le 7 juin 2016 ;
Vu l'avis favorable émis par la commission FSE le 8 juillet 2016 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015 ;
Conformément à la délégation qui lui a été accordée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE la reprogrammation de l'opération n°201501856 « Améliorer la cohérence et le suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA et favoriser leur retour à l'emploi – 2015 » portant le montant FSE à 143 006,83 € et le montant global de la programmation FSE au titre de l'année 2015 à 914 185,03€ tel qu'il apparaît en **annexe 1** ;

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc16760-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination


Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 15

AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ
MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS POUR
L'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE
L'HABITAT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'information transmise par le Président du Conseil départemental relative à l'extension du périmètre des publics éligibles aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à compter du 1^{er} juillet 2016 dans le programme d'actions du Département qui définit les règles d'octroi des aides de l'Anah sur son territoire de délégation de compétence des aides à la pierre. A compter de cette date, les propriétaires occupants « modestes » (critères de ressources de l'Anah) deviennent ainsi éligibles aux aides pour la rénovation thermique de l'Agence avec un taux de subvention de 35 % d'un plafond de travaux de 20 000 €, à condition d'obtenir un gain énergétique de 25 % après travaux.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17897-DE-1-1

Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 18

ADHÉSION À L'ASSOCIATION COMMUNAUTÉ CAPDÉMAT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'Association Communauté « CapDémat » pour un montant de 5 000 €.

DÉSIGNE le Président du Conseil départemental de la Sarthe comme représentant pour l'association CapDémat ainsi que Mme Martine CRNKOVIC en cas d'absence de ce dernier.

HABILITE le Président à signer les pièces afférentes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17780-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 33

CONVENTIONS VOIRIE DÉPARTEMENTALE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 21 pour 0 contre 1 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer une convention avec la commune de Saint-Pavace afin de fixer les modalités de réalisation, d'entretien et de financement pour l'aménagement de plusieurs accès sur les RD 313 et 147 N, Zone d'activités du Bois du Breuil.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17783-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 34

PROGRAMME DES GROSSES RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES 2016 - MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Vu la délibération de la Commission permanente du 22 février 2016 établissant le programme des travaux d'entretien routier,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de programmer un tapis d'enrobés sur le carrefour de la RD 300 avec la RD 47 sur la commune de Saint-Pavace pour un montant de 19 000 €, conformément au tableau annexé, sans modification de l'enveloppe initiale votée des Grosses réparations de chaussées.

DECIDE de diminuer le montant affecté au Tapis d'enrobés du giratoire de la RD 92/RD 142 à Ruaudin de – 19 000 €, conformément au tableau annexé, sans modification de l'enveloppe initiale votée des Grosses réparations de chaussées.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17759-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 35

AMÉNAGEMENT DE LA RD 92 ENTRE LES GIRATOIRES DE BEUSÉJOUR ET DU CORMIER COMMUNE DE MULSANNE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
 Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
 Vu les estimations de France Domaine en date du 7 avril 2016,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

AUTORISE les acquisitions mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Propriétaires	Références cadastrales	Emprises	Prix d'acquisition	Travaux annexes
CE MMA Le Clos Fleuri	AA n° 362	≈ 1 508 m ²	12 €/m ² , soit 18 096 €	Clôture Renault Haie Portail
M. CHASSANG	AA n° 268	≈ 2 186 m ²	6 €/m ² , soit 13 116 €	Clôture Haie
SCI de la Pincenardière (Gérant : M. DAIRON)	AA n° 282 n° 285, 88, et 228	≈ 2 908 m ²	1 990 m ² à 12 € 918 m ² à 4 € Soit 27 552 €	Clôture Renault Portail

PRÉCISE que les frais de géomètres et d'acte seront pris en charge par le Département.

PRÉCISE que les actes de transfert de propriété avec la SCI de la Pincenardière (Gérant : M. DAIRON) et M. CHASSANG seront reçus et authentifiés en la forme administrative par le Président du Département.

PRÉCISE que l'acte de transfert de propriété avec le CE des MMA (Le Clos Joli) sera confié à la rédaction de Maître RIHET.

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié à intervenir et toutes pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

AUTORISE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et toutes pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17904-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 36

**ROUTE DÉPARTEMENTALE NUMÉRO 92 À RUAUDIN.
CESSION À LA SCCV PRESSOIR-BOUCHARDIERE D'UN
EXCÉDENT INUTILE AUX BESOINS DE LA VOIRIE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu l'article L. 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'avis de France Domaine en date du 13 mai 2016,
Vu l'engagement d'acquisition signé par le gérant de la S.C.C.V. PRESSOIR-BOUCHARDIÈRE en date du 25 mai 2016,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PRONONCE le déclassement de la portion d'ancien Domaine Public en cours d'immatriculation au Cadastre pour 20 m².

DÉCIDE de passer outre l'avis de France Domaine et fixe le prix de cession à 35 € le mètre carré.

DONNE son accord à la cession par le Département aux conditions indiquées dans le tableau ci-dessous :

Bénéficiaire de la cession	N° Parcelle et Surface	Prix
S.C.C.V. PRESSOIR-BOUCHARDIÈRE	RUAUDIN Section AM Domaine Public déclassé pour 20 m ² environ	700 €

PRÉCISE que le prix sera recalculé pour tenir compte de la surface déterminée dans le document d'arpentage et que l'acte de cession sera rédigé en la forme administrative et que l'ensemble des frais d'acte, ainsi que les frais de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes de cession à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17746-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 44

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AGENCE DES
TERRITOIRES DE LA SARTHE
CESSION D' ACTIONS DU DÉPARTEMENT**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la cession par le Département, pour un montant de 250 €, d'actions du capital social de la Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe, au SAEP de la région de Conlie – Lavardin (annexe 1).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17769-DE-1-1

Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 45

SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS DU PUBLIC AUX SERVICES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser un schéma départemental d'amélioration de l'accès du public aux services, d'autoriser le Président à solliciter le FNADT pour le financement d'une mission d'accompagnement à la réalisation de ce schéma départemental, à hauteur de 50% du montant TTC et de valider le plan de financement prévisionnel suivant.

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant TTC	Financier	Montant
Mission d'accompagnement	63 000 €	Etat (FNADT)	31 500 €
		Conseil départemental	31 500 €

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17772-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 8 juillet 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 48

POLITIQUE DE L'EAU

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ARRETE la programmation prévisionnelle pour l'assainissement en 2016, ci-jointe (annexe 1), sous réserve que les dossiers soient déclarés complets, pour un montant de **632 079 €**.

DECIDE de subventionner sur ce programme les opérations des Mées, Parcé sur Sarthe, Parennes, Saint-Aignan, Saint Cosme en Vairais et du SIVOM de la Hune répertoriées en annexe 2, pour un montant de **444 628 €**.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17771-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

Assainissement des communes rurales	
Ligne 18 883 : 204142 61 06127 (assainissement 2016)	
Budget voté (BP + BS + DM)	644 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0
Montant nouveaux engagement	444 628 €
Disponible	199 372 €

vendredi 8 juillet 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 52

VIREMENT D'AUTORISATION DE PROGRAMME - COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE les virements d'autorisation de programme de :

- **17 057.40 €** de l'opération n°8009609 (P0059 2001-1, Nature 204141) concernant les Etudes cours d'eau non domaniaux
- **7 858 €** de l'opération n°8009601 (P0059 2001-1, Nature 204142) concernant les Interventions cours d'eau non domaniaux
- **30 250 €** de l'opération n°8009601 (P0059 2014-2, Nature 204142) concernant les Interventions cours d'eau non domaniaux

en faveur de l'opération n°8009601 (répartis sur P0059 2016-2, Nature 204142 pour 30 165.40 € et sur P0059 2016-2, Nature 20422 pour 25 000 €) concernant les Interventions cours d'eau non domaniaux soit un total de **55 165.40 €**.

DECIDE de supprimer la fiche d'aide N°5-19 intitulé « aides aux cours d'eau non domaniaux ».

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16

Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17736-DE-1-1

Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Développement Territorial
Direction des territoires, de l'agriculture et du développement durable
Bureau Agriculture et Environnement

vendredi 8 juillet 2016

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 53

ENVIRONNEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ENGAGER des démarches en vue d'acquérir des parcelles sur les communes d'Aubigné Racan et de Saint Léonard des Bois et **DE MANDATER** les services du Département à cet effet.

DE VOTER le dispositif « tremplin Espaces Naturels Sensibles », complément au cadre d'aide ENS, présenté dans la fiche 6.05 ci-jointe en annexe 2.

D'ATTIBUER :

- une subvention de **14 908 €** au CEN des Pays de La Loire suivant les modalités précisées dans la convention jointe en annexe à la délibération, d'habiliter le Président à signer cette convention ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée des conventions (ligne 12141/6574-738-05070);
- une subvention de **5 000 €** à la LPO de la Sarthe suivant les modalités précisées dans la convention jointe en annexe à la délibération, d'habiliter le Président à signer cette convention ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée des conventions (ligne 12141/6574-738-05070);
- une subvention de **12 140 €** au CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir suivant les modalités précisées dans la convention jointe en annexe à la délibération, d'habiliter le Président à signer cette convention ainsi que les avenants éventuels, dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée des conventions (ligne 12141/6574-738-05070);
- une subvention de **1 000 €** à l'association SEPENES pour son opération « Ecole de Botanique de Laborde » (ligne 12141/6574-738-05070);
- une subvention de **750 €** à l'association Sarthe Nature Environnement pour son programme 2016 « A la découverte de la Trame verte et bleue » (ligne 12141/6574-738-05070).

DE VALIDER la convention jointe en annexe 3 avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire, pour l'obtention d'une subvention de **1 000 €** contribuant au budget de fonctionnement de la CLI Ionisos de Sablé et **d'HABILITER** le Président à la signer.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc17782-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

	Ligne 6574-738- 05070 (12141)	Ligne 74718-738- 05091 (7481)
AP/Crédits BP 2016	40 000 €	1 000 €
AP/ Crédits déjà engagés	0 €	0 €
Proposition d'engagement	33 798 €	1 000 €
AP/Crédits restant à engager	6 202 €	0 €

vendredi 8 juillet 2016

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 60

TARIFICATION DU CATALOGUE DES ARCHIVES PRIVÉES BOLLÉE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Elen DEBOST, M. Gérard GALPIN, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Mme Nelly HEUZÉ, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Daniel CHEVALIER, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON, M. Christophe COUNIL donne pouvoir à M. Christophe CHAUDUN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Fabien LORNE, Mme Mélina ELSHOUD donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, Mme Véronique CANTIN donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2016,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer les conventions de dépôt avec les librairies.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture le 19/07/16
Accusé de réception n° 072-227200029-20160708-lmc16761-DE-1-1
Publication le 19/07/16

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX